

Commune de MÉRY-ÈS-BOIS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Eau potable et assainissement

Exercice : 2015

CADRE DE RAPPORT

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Date du rapport : 7 novembre 2016

Sommaire

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE DE L'EAU

- État des lieux, descriptif sommaire
- Organisation administrative du service
- Estimation de la population desservie
- Conditions d'exploitation du service
- Prestations assurées dans le cadre du service
- Conventions de vente ou d'achat d'eau
- Ressources en eau
- Nombre d'abonnements
- Volumes mis en distribution et vendus
- Longueur du réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'EAU

- Fixation des tarifs en vigueur
- Frais d'accès au service
- Prix de l'eau potable
- Redevances
- Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années
- Recettes d'exploitation

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU

- Qualité de l'eau
 - Qualité de l'eau distribuée
- Performance du réseau
 - Rendement du réseau de distribution
 - Indice linéaire des volumes non comptés
 - Indice linéaire de pertes en réseau

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Rappel sur la réalisation des travaux
- Rappel sur le financement des investissements du service
- État de la dette

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Fixation des tarifs en vigueur
- Recettes d'exploitation

CONCLUSION

Rapport annuel sur le prix, la qualité de l'eau et de l'assainissement
Année 2015
Service public de l'eau et de l'assainissement de Méry-ès-Bois

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC :

- **État des lieux, descriptif sommaire**

Le réseau commence par une station de pompage situé au lieu-dit « Le Barangeon », puis un réseau mixte (refoulement et distribution) transporte l'eau au château d'eau situé au lieu-dit « Charpeigne ». Delà un réseau gravitaire alimente l'ensemble de la commune. Depuis la station de pompage, un 2^{ème} réseau mixte alimente le secteur en direction de Bellevue.

- **Organisation administrative du service**

Le service est assuré en régie par la commune.

- **Estimation de la population desservie**

Le service dessert la totalité des habitants de la commune : 614 (nombre officiel des habitants du Week-end)

- **Conditions d'exploitation du service**

L'exploitation du service est assurée par les agents du service technique de la commune.

- **Prestations assurées dans le cadre du service**

La gestion proprement dite du service (application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ...), les travaux d'entretien (branchements, canalisations, postes de relèvement), sont assurés par l'agent de maîtrise des services techniques et son personnel.

La gestion des abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances...), est assurée par le secrétariat de mairie

Les travaux ou opérations de renouvellement (ex: matériels tournants, pompes, turbines...), les travaux sur des opérations nouvelles (extension de réseaux, ...) sont confiés à des entreprises extérieures sous le contrôle de la commission travaux et de la commission eau et assainissement du conseil municipal.

- **Conventions de vente ou d'achat d'eau**

➤ **1 contrat d'achat d'eau** à la SAUR pour ce qui est livré à la station du Barangeon

Prix d'achat	2014		2015		Variation 2015/2014
	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	En € HT/m ³	TTC TVA 5,5%	
Part syndicale	0,0700		0,0900		+5,94%
Part SAUR	0,4842		0,4875		
Part bassin Loire-Bretagne	0,0334		0,0450		
Total	0,5876	0,620	0,6225	0,657	

➤ **1 contrat de vente d'eau** à Allogny pour le secteur de Mitterrand

La facturation est faite au distributeur : Véolia Compagnie Générale des Eaux, au même tarif que tous les clients de la commune de Méry-ès-Bois, à l'exception de la redevance de pollution domestique.

- **Ressources en eau**

La commune n'a aucune ressource propre.

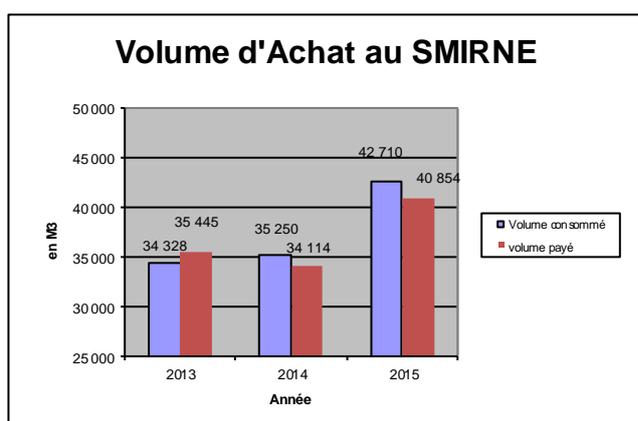
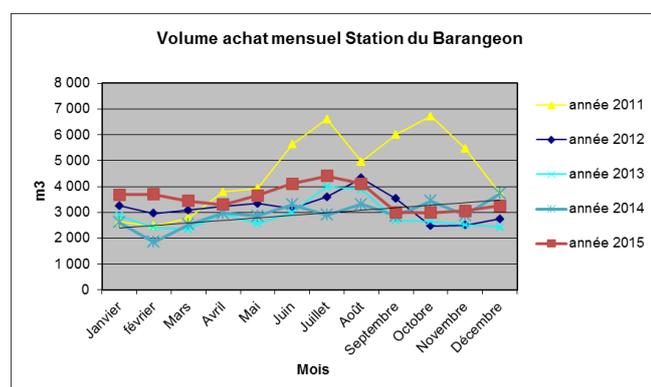
Le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR) est comptabilisé par période de 6 mois.

2014			2015			Variation 2015/2014
1er semestre	2 ^{ème} semestre	total année	1er semestre	2 ^{ème} semestre	total année	
15 981	19 767	35 748	21 087	20 394	41 481	+16,04%

En ce qui concerne le volume d'eau acheté au SMIRNE (SAUR), un relevé mensuel du comptage est réalisé par l'agent de maîtrise des services techniques et le vendeur réalise des relevés intermédiaires. Ci-dessous un tableau comparatif des volumes mensuels achetés au SMIRNE (SAUR).

Relevés service technique	2014		2015	
	Index	Volume	Index	Volume
Fin décembre n - 1	469 062		4 949	
Janvier	471 674	2 612	8 637	3 688
février	473 521	1 847	12 336	3 699
Mars	476 056	2 535	15 777	3 441
Avril	479 028	2 972	19 076	3 299
Mai	481 892	2 864	22 735	3 659
Juin	485 188	3 296	26 842	4 107
Juillet	488 090	2 902	31 244	4 402
Août	491 403	3 313	35 355	4 111
Septembre	494 258	2 855	38 350	2 995
Octobre	497 696	3 438	41 336	2 986
Novembre	500 589	2 893	44 398	3 062
Décembre	4 949	3 723	47 659	3 261
Total par année		35 250		42 710

Mi-novembre 2014, changement compteur par la SAUR à 499 363m³. Consommation enregistrée à fin novembre sur le nouveau compteur, 1 226m³, soit au total 500 589m³.



- **Nombre d'abonnements**

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de factures émises	449	452	445	442	436

- **Volumes mis en distribution et vendus**

- 1. le volume produit, c'est à dire le volume produit (soutiré) à partir de la propre ressource de la collectivité
- 2. le volume importé à partir d'une autre collectivité, d'autres collectivités
- 3. le volume exporté vers une ou d'autres collectivités
- 4. le volume mis en distribution. Ce volume est égal au volume produit + le volume importé – le volume exporté
- 5. le volume comptabilisé est le volume consommé issu du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes à incendies avec compteurs etc.). Ce volume doit faire l'objet d'un prorata temporis pour le ramener à une période de 12 mois.
- 6. le volume non comptabilisé (volume sans comptage), ce volume sera estimé (exemples: purges du réseau, volume d'eau prélevé à partir des bornes d'incendies non munies de compteurs
- 7. le volume de service sera lui aussi estimé. Il s'agit des besoins propres au service (exemple : eau de rinçage pour le nettoyage des filtres dans le cas d'une déferrisation ou d'une démanganisation, eau utilisée pour le nettoyage des installations exemple de l'eau utilisée pour le nettoyage des sols d'une station de pompage ou de traitement)

Volumes mis en distribution et vendus		2013	2014	2015
1 - Volume produit	Nos propres captages	0	0	0
2 - Volume importé	SAUR	37 159	35 748	41 481
3 - Volume exporté	Vente à Véolia	705	572	623
4 - Volume mis en distribution	1 + 2 - 3	36 454	35 176	40 858
5 - Volume comptabilisé	Facturé - vente Véolia	34 121	29 452	29 688
6 - Volume non comptabilisé	Usage commune sans comptage	144	144	144
7 - Volume de service		10	50	30
Volums consommé autorisé		34 275	29 646	29 882
8- Perte	4 - (5 + 6 + 7)	2 179	5 530	10 996

En 2013, le volume importé avait été calculé sur 13 mois, pour raisons techniques. En 2014, retour à la normale avec un calcul sur 12 mois.

Bâtiments communaux avec compteur et facturation de la consommation					
Intitulé	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
	conso annuelle				
Stade					
Salle des fêtes					
École maternelle					
Local garderie Ensemble et Bibliothèque					
Pompiers					
Logement de la poste					
Cimetière point 1					
Cimetière point 3					
Total facture commune	395	310	310	236	216

Les volumes sont facturés sur estimations

Bâtiments communaux et lieux sans compteur					
Intitulé	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
	Estimation consommation annuelle				
Bâtiments					
Laverie école maternelle	3	3	3	3	3
Mairie	14	14	14	14	14
École primaire (bourg)	36	36	36	36	36
Presbytère Église WC public	10	10	10	10	10
Dépôt municipal	50	50	50	50	50
Toilettes pré de St Firmin	3	3	3	3	3
Arrosage					
Arrosage stade	0	0	0	0	0
Arrosage place CSC	10	10	10	10	10
Arrosage place du 8 mai	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 1	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 2	2	2	2	2	2
Arrosage place de l'église 3	2	2	2	2	2
Réseau incendie					
Manœuvres	10	10	10	10	10
Feux	0	0	0	0	0
Sous-total	144	144	144	144	144
Réseau de distribution					
Purges	10	10	10	50	30
Total estimé	154	154	154	194	174

- **Longueur du réseau**

La longueur du réseau est de 67,08 km

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Le conseil municipal vote chaque année les tarifs de vente et les frais d'accès au service. La facturation n'est pas assujettie à la TVA.

- **Frais d'accès au service :**

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	variation 2015/2014
Résiliation abonnement	73,35	73,35	75,00	75,00	75,00	0,00%
Ouverture compteur	10,30	10,30	15,00	15,00	15,00	0,00%
Fermeture compteur	10,30	10,30	15,00	15,00	15,00	0,00%
Branchement eau	900,00	900,00	1000,00	1000,00	1000,00	0,00%

Pas d'augmentation en 2014 et 2015

- **Prix de l'eau potable :**

Libellés	Années de consommation				
	2011	2012	2013	2014	2015
Abonnement	56,00	56,00	57,50	57,50	57,50
Prix au m ³	1,75	1,80	1,89	2,40	2,42
Redevance bassin par m3	0,25	0,24	0,24	0,24	0,24
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	0,76	0,76	8,00
Cotisation SMERSE	0,31	4,57	4,57	4,57	4,57

- **Redevances**

1 - La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau nous est facturée par la SAUR (pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne), sur les factures semestrielles, au prorata du volume fourni à la station du Barangeon. Cette redevance est soumise à la TVA à 5,5%. (Voir tableau prix d'achat de l'eau - page 3)

Taux 2015 : 2^{ème} semestre 0,0450 €/m³. Pour rappel : 0,0334€/m³ au 2^{ème} semestre 2014.

2 - La redevance de pollution domestique nous est facturée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ⁽¹⁾, à partir de la déclaration annuelle des volumes facturés. Cette redevance n'est pas soumise à la TVA. Les taux ont été définis par délibération n°07-127 du 30 novembre 2007, du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ceux-ci sont définis par année de facturation. (Exemple : les factures émises en 2011 seront au taux de 0,24 €/m³ bien que la consommation ait eu lieu en 2010). Pour les années 2013 à 2018, le taux était fixé à 0,24 €/m³, article L.213-10-3.-III du code de l'environnement. Toutefois, dès 2016, la redevance sera ramenée à 0,23 €/m³. Cette redevance est donc facturée à chaque consommateur, en fonction de sa consommation.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique					
Année	2011	2012	2013	2014	2015
Zone 1	0,24	0,25	0,24	0,24	0,24

3 - Les redevances aux syndicats SMIRNE ⁽²⁾ et SMERSE ⁽³⁾ nous sont facturées en tant qu'adhérent à ces syndicats. Ces redevances ne sont pas soumises à la TVA.

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2015 (nombre de branchements 2014 pris en compte: 435)

Participation fonctionnement du SMIRNE	10,00€	part branchement	4 350,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,57€	part branchement	1 987,95
Participation Investissement du SMERSE	0,31€	part branchement	134,85
total			6 472,80

Redevance SMIRNE et SMERSE pour 2014 (nombre de branchements 2013 pris en compte : 449)

Participation fonctionnement du SMIRNE	8,00€	part branchement	3 592,00
Participation fonctionnement du SMERSE	4,57€	part branchement	2 051,93
Participation Investissement du SMERSE	0,31€	part branchement	139,19
total			5 783,12

La participation au fonctionnement du SMIRNE passe de 8,00€ à 10,00€ par compteur. Pour rappel, elle était de 0,76€ en 2013.

Seules les participations au fonctionnement du SMIRNE et du SMERSE sont facturées à l'unité à chaque consommateur.

⁽¹⁾ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne** (établissement public de l'Etat) assure la gestion concertée de l'eau du bassin hydrographique partant des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28% du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, au bassin de la Vilaine et aux bassins côtiers bretons et vendéens. Elle concerne 12 millions d'habitants qui vivent dans 7 300 communes, 36 départements (en tout ou partie) et 10 régions.

⁽²⁾ La commune de Méry-ès-Bois est adhérente du **S.M.I.R.N.E.** (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'adduction d'eau potable au Nord-Est de Bourges) qui est son unique fournisseur d'eau potable. Le service est exploité par la **SAUR**, entreprise délégataire sous contrat d'affermage, chargée plus particulièrement de la distribution, de l'entretien du réseau et de la facturation.

⁽³⁾ Le **S.M.E.R.S.E** (Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges) capte principalement l'eau de la Loire qui est normalement exempte de nitrates et de pesticides. Le mélange de cette eau à

celle du SMIRNE (30% environ), dont les seuils autorisés en nitrates et atrazines sont fréquemment dépassés, permet de distribuer une eau qui respecte les normes de qualité de l'eau potable.

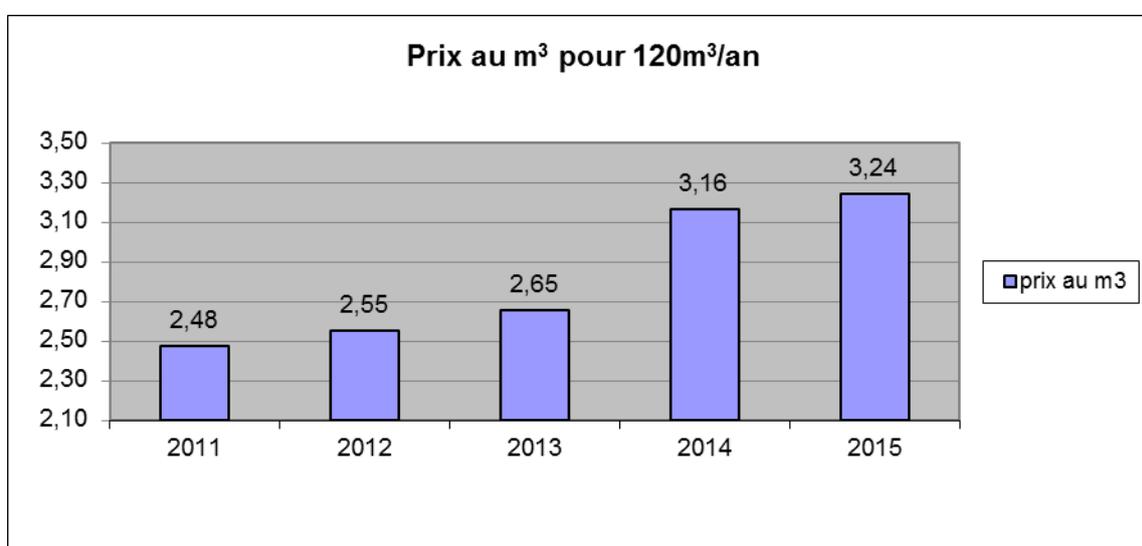
- **Évolution des composantes du tarif depuis les 5 dernières années**

facturation théorique de 120 m³

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015
Abonnement	56,00	56,00	57,50	57,50	57,50
Coût	210,00	216,00	226,80	288,00	290,40
sous total	266,00	272,00	284,30	345,50	347,90
Redevance bassin	30,00	28,80	28,80	28,80	28,80
Cotisation SMIRNE	0,76	0,76	0,76	0,76	8,00
Cotisation SMERSE	0,31	4,57	4,57	4,57	4,57
Redevance	31,07	34,13	34,13	34,13	41,37

Total facture de 120 m³	297,07	306,13	318,43	379,63	389,27
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Prix rapporté au m³	2,48	2,55	2,65	3,16	3,24
---------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------



- **Recettes d'exploitation**

L'eau consommée en 2015 a été facturée aux abonnés en 2015.

Vente d'eau	Chapitre	Années de consommation					Variation 2015/2014
		2011	2012	2013	2014	2015	
Abonnement		24 047,34	23 921,32	24 097,35	23 843,45	23 819,48	+1,33%
Consommation		60 394,25	55 429,20	65 821,14	72 057,60	73 352,62	
Sous total EAU	R70111	84 441,59	79 350,52	89 918,49	95 901,05	97 172,10	
Redevance pollution		8 542,75	7 316,40	8 391,36	7 205,76	7 194,72	
Cotisation SMIRNE		341,24	343,52	338,20	314,89	3 305,63	
Cotisation SMERSE		139,19	2 065,64	2 033,65	1 893,53	1 897,33	
Sous total taxes et redevances		9 023,18	9 725,56	10 763,21	9 414,18	12 397,68	
Frais de service	R704	0,00	900,00	0,00	0,00	1 000,00	
Remboursement de frais	R7087	72,12					
Total des recettes	R70	93 536,89	89 976,08	100 681,70	105 315,23	110 569,78	

Pour rappel, la variation 2014/2013 était de 6,65% et celle de 2013/2012 de 13,32%.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :

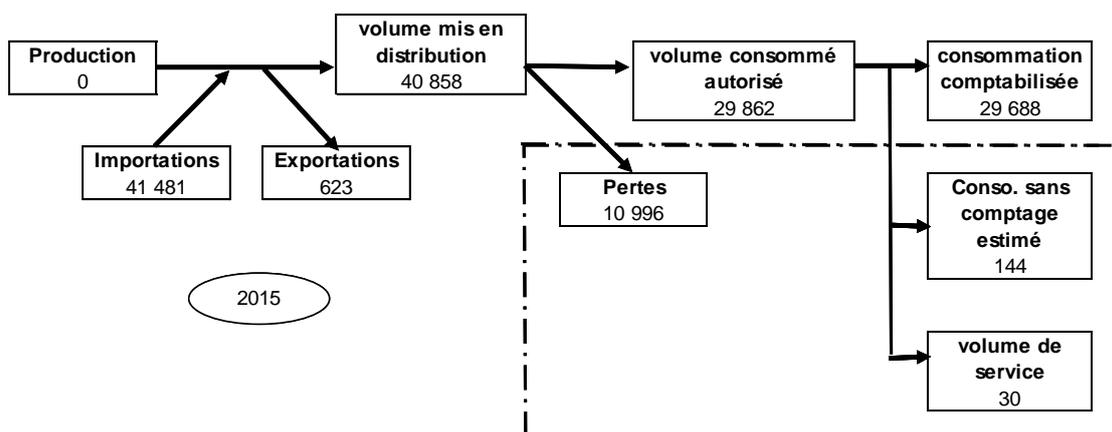
• QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau comportent celles de notre fournisseur le SMIRNE (SAUR). Parallèlement la qualité de l'eau distribuée est contrôlée par l'ARS, qui fait effectuer des analyses menées par CARSO-LSEHL.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
conformité bactériologique	7	0	100	0
conformité physico-chimique	7	0	100	0

• PERFORMANCE DU RESEAU



➤ Rendement du réseau de distribution :

Volume consommé autorisé + volume exporté / volume importé

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution %	63,43%	80,97%	94,14%	84,53%	73,49%

➤ Indice linéaire des volumes non comptés :

(Volume mis en distribution - volume comptabilisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés en m ³ / km / j	1,10	0,41	0,13	0,31	0,46

➤ Indice linéaire des pertes en réseau :

(Volume mis en distribution - volume consommé autorisé) / Longueur du réseau hors branchements / 365

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution en m ³ / km / j	1,10	0,40	0,12	0,30	0,45

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET REFECTION DU RESEAU D'EAU POTABLE :

- **Rappel sur la réalisation des travaux**

Les travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable ont débuté en 2013 et se sont terminés en 2014. La station d'épuration a été mise en service le 29 juillet et a été suivie par l'inauguration, le 14 novembre 2014.

Le réseau d'assainissement court sur 2km160. La station est prévue pour une capacité de 410 équivalents habitants, soit 167 foyers plus 16 terrains nus, raccordables.

Au 31 décembre 2015, 74 foyers étaient raccordés au réseau contre 17, au 31 décembre 2014.

Le reste des foyers a jusqu'au 29 juillet 2016 pour le faire.

Le service de l'assainissement est identique au service de l'eau, à savoir qu'il est assuré en régie par la commune. L'exploitation est assurée par les agents du service technique et la partie administrative par le secrétariat de mairie.

- **Rappel sur le financement des investissements du service**

Le coût total des travaux s'est élevé à **1 406 035 €**, toutefois la commune a perçu des subventions à hauteur de **760 197 €** ainsi que le remboursement de la TVA.

Afin de régler les dépenses liées aux travaux d'assainissement et de réfection du réseau d'eau potable, la commune a effectué un emprunt de 450 000€, reçu fin 2013. La 1^{ère} échéance est intervenue en 2014 pour un montant intérêt et capital de 27 454,08€.

Le montant du remboursement annuel est fixe pendant toute la durée du prêt.

- **Etat de la dette**

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n-1 fait apparaître les valeurs suivantes :

Objet de la dette	Date 1ère échéance	Durée	Périodicité	Reste à amortir au 31/12/14	Remboursement 2015			Reste à amortir au 31/12/15
					Échéance	Capital	Intérêts	
Assainissement	15/02/2014	25	A	427 295,92	27 454,08	11 216,84	16 237,24	416 079,08

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Les 1^{ers} raccordements ayant eu lieu en fin d'année 2014, nous n'avons que peu de recul pour fournir des indicateurs. Le volume facturé en 2015, est de 2 730 m³ pour 74 compteurs raccordés.

- **Fixation des tarifs en vigueur**

Comme pour l'eau, le conseil municipal vote les tarifs, chaque année. La facturation n'est pas assujettie à la TVA. Dès le raccordement effectué, les usagers paient un abonnement spécifique à l'assainissement de 42€/an et un surcoût de 3,65€ par m³ utilisé.

La redevance pour la modernisation des réseaux, est fixée par l'agence de l'eau Loire Bretagne. Elle est de 0,19€/m³ jusqu'en 2015, puis sera ramenée à 0,18€/m³ en 2016.

Libellés	2014	2015
Abonnement	42,00	42,00
Prix au m ³	3,65	3,65
Modernisation des réseaux par m ³	0,19	0,19

- **Recettes d'exploitation pour 2015**

Abonnement	2 268,00
Consommation	9 964,50
Modernisation des réseaux	518,70
Totaux	12 751,20

CONCLUSION :

Ce 7^{ème} rapport permet une analyse sur 5 ans du service.

➤ Gestion financière :

En 2015, le prix d'achat de l'eau a augmenté de **5,94%**.

Pour rappel en 2014, il y avait déjà une augmentation de 5,49% et en 2013, 2,94%.

Les facturations des redevances de fonctionnement SMIRNE et SMERNE sont détaillées sur chaque facture, pour être plus visibles par les utilisateurs.

La tarification à tranche unique est toujours en vigueur.

➤ Gestion technique :

Le volume acheté à la Saur a augmenté de 16,04%, contre 4,18% en 2014. En revanche, le volume facturé aux usagers reste stable, ce qui génère une perte de 10 976 m³, contre 5 530 m³ en 2014..

La performance du réseau n'est pas bonne. Des fuites ont été détectées et réparées, mais il faut mettre en place des compteurs par zone, pour aider au suivi du réseau.

Les relevés mensuels de la station du Barangeon sont des indicateurs importants de détections d'anomalies. Ils doivent être doublés et suivis d'une procédure de traitement.

La numérisation du réseau AEP (alimentation eau potable) était en cours (terminée en 2016).

La station de pompage du barangeon a été complètement rénovée (23 420 € HT), ainsi que les instruments de pilotage avec le château d'eau (télécommande 9 528 € HT).

La protection du château d'eau a été améliorée par la mise en place d'une clôture (5 323€ HT).

Un contrat de maintenance des installations de pompage et du château d'eau a été passé.